



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 60<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 septembre 2005, à 10 h 30

*Président* : M. Elji (Vice-Président). . . . . (République arabe syrienne)  
*Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* : M. Saha

### Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005  
(*suite*)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.69/Rev.1 :  
Une Assemblée générale renforcée et revitalisée

Point 107 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement  
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Achèvement des travaux de la Commission

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-48391 (F)



*En l'absence de M. MacKay (Nouvelle-Zélande),  
M. Elji (République arabe syrienne), Vice-  
Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

**Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de  
l'exercice 2004-2005 (suite)**

**Incidences sur le budget-programme du projet  
de résolution A/59/L.69/Rev.1 : Une Assemblée  
générale renforcée et revitalisée (A/59/910;  
A/C.5/59/35/Rev.1**

1. **M. Sach** (Contrôleur), présentant l'état soumis par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.69/Rev.1 (A/C.5/59/35/Rev.1), dit que si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution, deux postes supplémentaires de haut niveau (1 D-2 et 1 P-5) seraient créés au Bureau du Président de l'Assemblée. Un montant de 116 300 dollars serait alors nécessaire pour le reste de l'exercice biennal 2004-2005 et il faudrait prévoir 823 300 dollars pour l'exercice 2006-2007. En outre, il faudrait créer un nouveau poste P-3 au Service du protocole et de la liaison pour que le Président de l'Assemblée générale bénéficie des services de protocole voulus, ces services ayant jusqu'alors été fournis de façon ponctuelle. Le montant total des dépenses liées à la création de ce nouveau poste serait de 138 100 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. Enfin, pour publier le Règlement intérieur de l'Assemblée générale dans toutes les langues officielles, sous forme imprimée et en ligne, il faudrait faire appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'équivalent de trois mois de travail d'administrateur et deux mois de travail d'agent des services généraux, ce qui représenterait une dépense de 60 300 dollars.

2. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.69/Rev.1 (A/59/910), indique que le Comité a reçu un exemplaire préliminaire de l'état révisé des incidences sur le budget-programme le 7 septembre 2005, a tenu des consultations sur la question et a approuvé le même jour le rapport dont la Cinquième Commission est saisie. Le Comité consultatif s'est intéressé en particulier au paragraphe 3 b) du projet de résolution,

aux termes duquel les moyens mis à la disposition du Bureau du Président seraient renforcés sous réserve de l'examen par l'Assemblée générale du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette condition est particulièrement importante compte tenu de la nécessité de faire en sorte que le processus budgétaire reste méthodique, un impératif réaffirmé à maintes reprises, et tout dernièrement dans la résolution 58/270 de l'Assemblée générale. De l'avis du Comité consultatif, le paragraphe 3 b) du projet de résolution est conforme à cette résolution car l'Assemblée déciderait du montant effectif des ressources à prévoir au titre de l'appui au Président en 2006-2007 sur la base des recommandations que la Cinquième Commission aura faites au sujet du projet de budget-programme.

3. Dans l'état des incidences sur le budget-programme, le Secrétaire général signale que les ressources actuellement disponibles ne permettent pas de couvrir, comme l'exige l'Assemblée générale, les dépenses liées à la création des postes supplémentaires. Le Comité consultatif suggère que l'Assemblée, lorsqu'elle examinera la question, tienne compte des observations et recommandations qu'il a faites dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/7) concernant la nécessité pour le Secrétaire général de gérer globalement le Secrétariat ainsi que la nécessité de pouvoir affecter et réaffecter les ressources de manière flexible. Il recommande enfin que la décision finale sur l'appui au Bureau du Président, quels qu'en soient les termes, soit examinée à l'issue d'un délai dont il reviendra à l'Assemblée de préciser la durée.

4. **Le Président** appelle l'attention sur le texte d'un projet de décision par lequel la Commission informerait l'Assemblée générale des incidences sur le budget-programme en cas d'adoption du projet de résolution A/59/L.69/Rev.1. Le projet de décision, s'il est adopté, sera publié sous la cote A/C.5/59/L.80.

*La séance est suspendue à 10 h 50; elle est reprise à  
11 h 15.*

5. **M. Longhurst** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, propose que dans la première phrase de l'alinéa a), les mots « d'un montant maximum » soient ajoutés entre « un crédit supplémentaire » et « de 116 300 dollars ». Dans la dernière phrase, il faudrait ajouter « le cas échéant » après « Le montant des dépenses effectives serait

indiqué ». Dans la première phrase de l'alinéa b), il conviendrait d'ajouter « Ayant examiné les recommandations détaillées du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission décide également d'informer l'Assemblée générale que » avant « l'adoption du projet de résolution »; il faudrait également remplacer le montant de « 961 400 dollars » par « 823 300 dollars » et supprimer les mots « et un montant de 138 100 dollars pour le Service du protocole et de la liaison ». Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'alinéa b) visent à établir clairement que l'Assemblée générale n'envisage pas de créer un poste P-3 supplémentaire au Service du protocole et de la liaison.

6. **M. Kozaki** (Japon) souligne que la mention d'un montant de 116 300 dollars dans le projet de décision ne préjuge pas de l'issue des délibérations de l'Assemblée à sa soixantième session.

7. **M. El Naggar** (Égypte) dit que le renforcement des moyens mis à la disposition du Bureau du Président de l'Assemblée générale est un élément important du programme de réforme voulu par le Secrétaire général. L'adoption du projet de résolution A/59/L.69/Rev.1 mettrait en relief le rôle moteur du Président dans l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

8. *Le projet de décision est adopté tel qu'il a été amendé oralement.*

**Point 107 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**  
(A/C.5/59/L.79)

**Projet de décision A/C.5/59/L.79**

9. **M<sup>me</sup> Shah** (États-Unis d'Amérique) aurait aimé que le débat s'achève sur un projet de résolution sur le plan-cadre d'équipement mais, constatant qu'aucun consensus ne peut être atteint, juge préférable que la Commission réexamine la question à la soixantième session de l'Assemblée générale. L'offre de prêt faite par le Gouvernement des États-Unis pour le financement du plan-cadre d'équipement arrivera à échéance le 30 septembre 2005. L'oratrice a toutefois le plaisir d'annoncer que son pays pourra de nouveau proposer un prêt au cours du nouvel exercice budgétaire et que, grâce à l'embellie dont l'économie américaine devrait bénéficier, le taux du prêt sera

ramené à un maximum de 5,35 %. Les autres conditions resteront inchangées. Une offre de prêt officielle sera envoyée au Secrétaire général en octobre. L'oratrice estime qu'il est toujours dans l'intérêt de tous les États Membres de demander au Secrétaire général de conclure un accord de prêt avec le Gouvernement des États-Unis afin de préserver cette option financière. C'est avec plaisir que la délégation américaine collaborera avec d'autres délégations pour rédiger un projet de résolution dans des termes qui conviennent à tous.

10. **M. Berti Oliva** (Cuba) s'étonne que la Commission n'ait pas pu se prononcer sur la question alors qu'un consensus était presque atteint. Cuba, pour sa part, était disposée à approuver un projet de résolution. Critiquant la façon dont les négociations ont été menées, l'orateur estime que trop de temps a été accaparé en séance par de vaines discussions. Il a néanmoins bon espoir qu'un accord puisse être trouvé prochainement et attend avec intérêt la nouvelle proposition du gouvernement hôte.

11. **M. Longhurst** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, redit toute l'importance qu'il attache au plan-cadre d'équipement. Il espère que la Commission se prononcera rapidement sur la question à la soixantième session de l'Assemblée générale.

12. **M. Mazumdar** (Inde) dit qu'il aurait préféré que la Commission finisse d'examiner la question à la session en cours. Il se félicite toutefois que l'ONU ait la possibilité de bénéficier d'un taux d'intérêt moins élevé pour le remboursement du prêt proposé par le gouvernement hôte.

13. *Le projet de décision A/C.5/59/L.79 est adopté.*

**Achèvement des travaux de la Commission**

14. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pour la cinquante-neuvième session.

*La séance est levée à 11 h 35.*